

DECRET D/2019/ **084** /PRG/SGG

PORTANT ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE MILITAIRE
"ARGENT" DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

VU La Constitution ;

VU La Loi L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994, modifiant et complétant l'Ordonnance n° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986 ;

VU L'Ordonnance n°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite ;

VU Le Décret D/2018/116/PRG/SGG du 13 Juillet 2018, portant organisation de la Présidence de la République ;

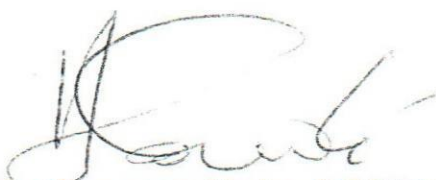
VU Le Décret D/2018/022/PRG/SGG du 11 Février 2018, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite.

DECRETE

ARTICLE 1^{ER}/ Est décernée à titre exceptionnel, la Médaille Militaire "ARGENT" de l'Ordre National du Mérite de la République de Guinée au Sergent-Chef Kadiatou BAH pour son acte de bravoure au cours de la Mission du Bataillon Gangan 4 au sein de la MINUSMA.

ARTICLE 2/ Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 11 MARS 2019



Professeur Alpha CONDE

Grand Maître des Ordres Nationaux de Guinée